



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Centre-
Val de Loire

Affaire suivie par :
Jocelyne VILPOUX
02 38 78 85 62

jocelyne.vilpoux@culture.gouv.fr

Références : 22/JV/DS/338

Courrier arrivé le

- 4 FEV. 2022

DDT du Loiret - S.U.A.D.T.

**Direction régionale
des affaires culturelles**

La Préfète de région

à

DDT du Loiret Pilotage de l'Application du Droit des Sols
Cité Administrative Coligny
131 Faubourg Banner

45042 ORLEANS CEDEX

À l'attention de Mme TARAUD Véronique,

ORLEANS, le 02/02/2022

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : AMILLY (LOIRET), 520 Route de Châtillon
PC0450042100101
Votre courrier du 10 janvier 2022
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 17 janvier 2022.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie


Stéphane RÉVILLION